

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts de l'unité de formation des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ;

Vu la décision en date du 9 juillet 2026 portant proclamation des résultats de l'élection de la directrice de l'unité de formation des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ;

Considérant que le directeur adjoint est élu sur proposition du directeur, par le bureau, parmi les membres enseignants et enseignants-chercheurs du bureau ;

Considérant la candidature jugée recevable de M. Christophe Bonnet ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 31 août 2026 ;

Décide

Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du directeur adjoint

A la suite de la proposition faite en séance de la directrice, Madame Ana Ribeiro, tendant à l'élection de Monsieur Christophe Bonnet en qualité de directeur adjoint, les membres du bureau de l'UF STAPS se sont prononcés comme suit :

1^{er} tour du scrutin :

- ◆ Membres en exercice : 13
- ◆ Nombre de votants : 12
- ◆ Nombre de bulletins blancs : 0
- ◆ Nombre de suffrages exprimés¹ : 12
- ◆ **Nombre de voix pour M. Christophe BONNET : 12**

Article 2. Durée du mandat du directeur adjoint

Monsieur Christophe BONNET est élu directeur adjoint de l'UF STAPS à compter du 1^{er} septembre 2026.

Son mandat ne peut excéder celui du directeur qui a proposé sa candidature.

Article 3. Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision.

¹ Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blanc ou nuls

Article 4. Publication

La présente décision sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 3 septembre 2026

Dean LEWIS

Le président de l'université de Bordeaux

Par délégation

Julien Ropiquet

Directeur des affaires juridiques

